

Quelques idées reçues sur les collectivités locales

Chiffres à l'appui, l'express passe au crible quelques clichés et contrevérités véhiculés sur les collectivités locales pour justifier la réforme.

L'organisation territoriale française est un "mille-feuille" administratif complexe et unique en Europe

La quasi-totalité des pays européens dispose de 4 à 5 échelons de collectivités, correspondant globalement à nos communes et leurs groupements, départements et régions. Ce découpage n'est donc pas spécifique à la France.

Loin de l'image négative du "millefeuille" institutionnel, chaque niveau de collectivité a une vocation et des compétences clairement définies : la commune gère les équipements de proximité, le département est l'échelon des politiques locales et des services aux citoyens, la région celui de l'aménagement du territoire et du développement économique. Ces missions complémentaires sont le résultat de 30 ans de décentralisation progressive. La réforme risque de briser un équilibre qui a fait ses preuves sur le terrain.

L'enchevêtrement des compétences génère des financements croisés complexes et inutiles

Le Département est le partenaire privilégié et indispensable de la plupart des communes, dont le budget ne leur permet pas de réaliser seules leurs projets d'équipements communaux, culturels et sportifs. Si demain, les financements croisés disparaissent, les collectivités ne pourront que réduire leurs investissements en équipements (bibliothèques, crèches, gymnases...).

Par ailleurs, en contradiction totale avec ce projet de supprimer les financements croisés des collectivités locales, l'Etat fait systématiquement appel à elles pour cofinancer ses grands projets d'infrastructures : en Haute-Vienne, la LGV, le contournement de Bellac, la mise à 2 x 2 voies de l'axe Limoges - Saint-Junien...

La réforme va simplifier et clarifier l'organisation territoriale

En fait de simplification, la réforme met en place une pyramide territoriale complexifiée qui renforce l'illisibilité des institutions : elle conserve le même nombre d'échelons

(communes, intercommunalités, départements et régions), tout en créant de nouvelles entités administratives (communes déléguées, communes nouvelles et métropoles), et réduit leur liberté d'action.

Il y a trop d'élus locaux, et ils coûtent chers

La réforme vise à supprimer la moitié des 6000 conseillers généraux et régionaux actuels. Cette diminution ne représente que 0,6% du nombre total d'élus en France.

Par ailleurs, le montant des indemnités des élus, le plus souvent bénévoles, représente autour de 0,3% des budgets de fonctionnement des collectivités, et ce coût est globalement inférieur à celui des autres pays européens. Loin de générer des économies, la suppression de 3000 élus et la création des conseillers territoriaux contribuera nécessairement à augmenter les coûts : ceux-ci, siégeant à la fois au département et à la région, ne pourront tout exercer en parallèle une activité professionnelle. Ils devront donc être indemnisés en conséquence et être couverts par un régime de retraite.

Très dépendantes, les collectivités locales sont endettées

Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales doivent voter leur budget en équilibre (dépenses = recettes). Ainsi, elles sont très peu endettées : 5,5% d'endettement par rapport à la richesse nationale (PIB), dont 3,72% pour les communes, 1,15% pour les départements et 0,67% pour les régions. C'est presque dix fois moins que l'Etat qui cumulait, avant la crise de septembre 2008, 49,1% de dette.

Les collectivités locales assurent 73% de l'investissement public en France (l'Etat 27%). Sans elles, beaucoup d'infrastructures ne verraient pas le jour.

Alors que l'Etat s'efforce de réduire le nombre des fonctionnaires, les collectivités locales continuent d'embaucher, et leur personnel est en sursurplus

S'il est vrai que les effectifs des collectivités locales ont augmenté ces dernières années, c'est en grande partie dû aux transferts de compétences de l'Etat. Ainsi, pour la Haute-Vienne, 90% des postes créés depuis 2002 sont liés à ces transferts de compétences (principalement les agents DDE et TOS des collèges). L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA, de la PCH, du RMI jusqu'en 2009 puis la mise en place du RSA exigent également des créations d'emploi pour rendre un service public de qualité.

Au quotidien Le Département, un engagement au service de tous

Les compétences obligatoires du Département

- L'action sociale et la solidarité.
- Les routes et l'aménagement du territoire.
- Les collèges : construction, entretien, rénovation et dotation de fonctionnement.
- Les transports publics interurbains et scolaires.
- Le tourisme.
- Le service d'incendie et de secours (Sdis).
- Le patrimoine, les archives départementales et la lecture publique (bibliothèque départementale de prêt).

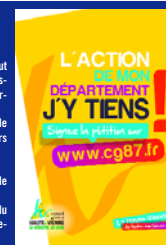
Les actions volontaristes du Département

- Aides à l'équipement des communes et leurs groupements (assainissement, urbanisme, logement, voirie rurale et forestière, équipements culturels et sportifs, aménagement de bibliothèque, d'école, de halte-garderie, d'aires de jeux...).
- Subventions aux associations du département.
- Soutien au développement culturel.
- Soutien au développement des pratiques sportives.
- Soutien à l'agriculture.
- Soutien à l'économie locale.
- Actions pour l'environnement.
- Actions pour le logement.
- Actions pour les collèges (sorties scolaires, équipement en nouvelles technologies de l'information...).

Ces actions sont menacées de disparition.

La mobilisation de votre Département contre la réforme

- Elle s'est traduite par :
- l'organisation de 9 réunions d'information dans tout le département, en novembre et décembre 2009, à destination des élus, des entreprises, associations et particuliers.
 - la participation de 32 des 42 conseillers généraux de la Haute-Vienne au rassemblement des conseillers généraux de France, le 16 novembre dernier.
 - une campagne d'affichage en abrégé.
 - le lancement de la pétition "La Haute-Vienne de toutes nos forces" sur www.cg87.fr.
 - l'édition de dossiers spéciaux dans les publications du Conseil général, Haute-Vienne, le magazine et Haute-Vienne, l'express, et sur le site internet www.cg87.fr.



Sondage

82% des Français attachés à leur département

• 83% des Français considèrent que le département est une institution qui fait partie de l'identité de la France et qu'il faut préserver.

• 72% estiment que le conseil général est un organisme utile pour répondre aux besoins des habitants.

• 78% des Français sont satisfaits de l'action de leur Conseil général. Sont particulièrement appréciés la construction et l'entretien des collèges (75% de satisfaits), la construction et l'entretien des routes (72%), les transports scolaires (72%), et le soutien au sport et à la culture (71%).

• 73% sont opposés à la suppression du Département, pour transférer leurs compétences aux autres échelons territoriaux.

• Avec 55% de citations, le conseiller général est, après le maire, l'élu jugé le plus proche des préoccupations des citoyens.

• 63% des Français estiment que les collectivités locales sont plus performantes que l'Etat dans la mise en place de services publics efficaces.

• 75% des Français considèrent la réforme des collectivités locales confuse et mal expliquée.

• 54% des Français estiment que cette réforme est "électorale".

• Et seuls 23% la considèrent comme prioritaire.

Source : sondage Ipsos pour l'Assemblée des Départements de France, novembre 2009.

En Haute-Vienne mais aussi partout en France, les collectivités locales se mobilisent

Conférences de presse, réunions publiques, pétitions, campagnes d'affichage... De nombreuses collectivités locales informent et interpellent l'opinion publique pour défendre la décentralisation, la démocratie locale et les services rendus au public.



A voir sur www.cg87.fr

L'Etat doit 80 M€ aux Haut-Viennois...

Depuis 2002, l'Etat s'est progressivement désengagé de certaines de ses compétences (routes nationales, personnels DDE et TOS des collèges, gestion et financement des allocations de solidarité nationale : Rmi puis Rsa, Apa, et Pch), les confiant aux départements. Les lois de décentralisation prévoyaient que ces transferts de compétence soient compensés au centime près, ce qui n'a pas été le cas.

Le total des dépenses non compensées du Conseil général de la Haute-Vienne s'élève aujourd'hui à plus de 80 M€. C'est donc autant que le Conseil général n'a pas pu consacrer aux besoins des Haut-Viennois. Ce montant affiché sur le site internet www.cg87.fr sera régulièrement suivi et actualisé.

A noter que cette initiative n'est pas isolée : le site internet du département de Meurthe-et-Moselle affiche également le montant que lui doit l'Etat au titre du RMI/RSA, APA et PCH ; en Seine Maritime, un compteur numérique a été installé sur la façade de l'Hôtel du Département à Rouen...

HAUTE-VIENNE
l'express
Magazine édité par

le Conseil général,
43 avenue de la Libération,
87031 Limoges cedex.
télécopie : 05 55 45 10 18
Email : magazine@cg87.fr

Site web :
www.cg87.fr

"Haute-Vienne l'express"
est mis sous film biodegradable.

Directrice de la publication :
Anne-Catherine Farges.

Rédactrice en chef :
Anne-Catherine Farges.

Rédaction :
Sophie Choquet,
Anne-Catherine Farges.

Iconographie :
DR

Conception graphique :
Terre-Lune, Limoges.

Maquette/photogravure :
JDC, Bellac.

Impression :
Rivet Presse Edition.

Distribution :
La Poste.

Ce numéro a été tiré à
180 000 ex.

Dépôt légal à parution
DSN : 1771-0442



HAUTE-VIENNE l'express

FEVRIER 2010 n° 24



Réforme des collectivités locales

La Haute-Vienne de toutes nos forces !

... mais aussi la décentralisation, la démocratie de proximité, la solidarité, la ruralité, de toutes nos forces !...
Le Conseil général de la Haute-Vienne défend ces valeurs menacées par les réformes fiscales et territoriales.



"Après l'adoption de la loi supprimant la taxe professionnelle le 18 décembre dernier, le projet de réforme des collectivités territoriales est en débat ce mois-ci au Sénat. Même s'il peut paraître éloigné des préoccupations des citoyens, nous sommes tous directement concernés. Les menaces qui pèsent sur les collectivités locales - communes, départements et régions - affecteront le quotidien de tous, familles, associations et entreprises.

La double réforme territoriale et fiscale suscite de vives inquiétudes et essuie les critiques de la majorité des élus, au-delà des clivages politiques : régression démocratique par recentralisation et affaiblissement de la démocratie locale, inefficacité, manœuvre politicienne et électoraliste, asphyxie financière des collectivités, réduction de leur liberté d'action... Elle porte en germe la disparition progressive tout à la fois de la commune, du département et de la région. Et pourtant, ce der-

nier est largement plébiscité par les citoyens (voir sondage p.3). C'est le Département qui est le garant des solidarités entre les générations, le premier partenaire des communes pour leur développement, et un soutien indispensable pour de nombreuses associations. Il est aussi un moteur du développement durable sur le territoire, et un acteur du dynamisme économique local par l'importance de ses investissements.

La réforme, si elle devait être menée à son terme, obligerait le Département à réduire ou suspendre ses politiques de proximité et de services au public (soutien à la scolarité des collégiens, actions pour l'insertion et l'emploi, aides au logement, etc., voir p. 3).

En ce début d'année, mon souhait le plus cher est que le Conseil général de la Haute-Vienne puisse continuer d'agir à vos côtés. Je vous invite à exprimer votre attachement aux actions conduites par votre Département, en signant la pétition en ligne sur www.cg87.fr"

Marie-Françoise Perol-Dumont